|  |
| --- |
| Réflexion 2 - Différentier l’administration et l’utilisation d’un PGI |
| **Durée** : 15’ | Homme avec un remplissage uniou Deux hommes avec un remplissage uni | Source |

**Travail à faire**

Après avoir lu le **document**, répondez aux questions suivantes :

1. Pourquoi faut-il paramétrer des droits d’accès dans un PGI ?
2. Quelle est la différence entre un administrateur et un utilisateur ?

**Doc.   Administrateur de base de données, administrateur de société, utilisateur**

Sur un PGI, tous les modules sont accessibles à partir de tous les postes puisque l’application est commune à tous les services. Le besoin de sécurité et de discrétion oblige les responsables de l’application (administrateur) à restreindre les droits d’accès au logiciel en fonction des services ou des personnes.

Exemple :

* Le directeur doit pouvoir accéder à toutes les informations,
* Le responsable commercial doit accéder aux informations commerciales, mais pas aux informations comptables ou de paie
* L’opératrice de saisie du service commercial doit pouvoir accéder seulement aux opérations de saisie de la chaine commerciale (commande, livraison, facturation, règlement)

Un PGI permet donc de personnaliser les droits d’accès à l’application, aux différents modules, et aux fonctions des modules. Les PGI identifient principalement trois types d’utilisateurs :

* **L’administrateur de base de données** : C’est l’échelon le plus haut, il a tous les pouvoirs sur tous les dossiers. Il peut copier, dupliquer, restaurer, supprimer des dossiers.
* **L’administrateur de société** : Il a tous les pouvoir sur sa société et notamment celui de paramétrer les droits d’accès des utilisateurs aux différents modules ou aux différentes fonctions d’un module.
* **Les** **utilisateurs** : Ils mettent en œuvre les fonctions de l’application dans le cadre des droits qui leur sont alloués.

**Réponses**

1. **Pourquoi faut-il paramétrer des droits d’accès dans un PGI ?**
2. **Quelle est la différence entre un administrateur et un utilisateur ?**